

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement de COLMAR-RIBEAUVILLÉ
COMMUNE DE MITTLACH

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers élus : 11

Conseillers en
fonction : 09

Conseillers
présents : 08

Séance du 21 novembre 2024
Sous la présidence de Monsieur Bernard ZINGLÉ, Maire

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, 1^{ère} Adjointe, M. JAEGLE Olivier, 2^{ème} Adjoint, M. DEYBACH Yves, 3^{ème} Adjoint, M. JAEGLE Francis, M. SCHÖNHAMMER René, Mme ROTHENFLUG Katia, M. NEFF Dominique, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés : Néant

Ont donné procuration : Mme JEANMAIRE Claudine à M. ZINGLÉ Bernard

Secrétaire de séance : Mme BRAESCH Valérie, Secrétaire de Mairie

POINT 4 – FINANCES/BUDGETS

4.2 Tarifs 2025 de location du centre culturel

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **décide** de fixer les tarifs de location du centre culturel, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Fête de famille ou banquet pour les personnes domiciliées dans la commune ou propriétaires d'une résidence secondaire

Forfait 2 jours	220,00 €
▪ Location de la salle (hors chauffage)	150,00 €
▪ Utilisation équipements cuisine.....	70,00 €
Journée supplémentaire	60,00 €

Fête de famille ou banquet pour les personnes non domiciliées dans la commune

Forfait 2 jours	330,00 €
▪ Location de la salle (hors chauffage)	260,00 €
▪ Utilisation équipements cuisine.....	70,00 €
Journée supplémentaire	60,00 €

Association dont le siège est situé dans la commune

La location de la salle ainsi que l'utilisation des équipements de la cuisine sont mises à disposition gratuitement pour les associations locales. Toutefois, pour toute utilisation du chauffage, la commune facture le forfait chauffage d'un montant de 90,00 € par manifestation.

Association dont le siège est situé hors de la commune

Forfait 2 jours	330,00 €
▪ Location de la salle (hors chauffage)	260,00 €
▪ Utilisation équipements cuisine.....	70,00 €
Journée supplémentaire	60,00 €
Assemblée, réunion	60,00 €
Apéritif personnes résidant dans la commune (hors chauffage)	70,00 €
Apéritif personnes extérieures de la commune (hors chauffage)	90,00 €
Forfait chauffage (par manifestation)	90,00 €
Forfait nettoyage à tout loueur ne respectant pas les conditions d'utilisation	120,00 €



Pour extrait conforme,
MITTLACH, le 6 décembre 2024
Le Maire :

Bernard ZINGLE
Bernard ZINGLE